

Le budget—M. Baldwin

Il était évident que, pour réunir les investissements massifs nécessaires à assurer un approvisionnement suffisant pour l'avenir, il fallait de toute nécessité augmenter les prix sur le marché intérieur; il fallait en outre que les provinces productrices, en particulier l'Alberta et la Saskatchewan, puissent compter sur des revenus équitables.

Il y a là plus que la seule question de la fixation des prix. A la page suivante du hansard, le premier ministre a dit, en parlant des provinces:

... à leur apporter notre assistance, à l'échelle du pays, en vue de l'exploitation de nouvelles sources de pétrole telles que les sables bitumineux de l'Alberta et à les aider à trouver de nouveaux débouchés économiques afin que la croissance future de l'Ouest du Canada puisse être soutenue et diversifiée.

Le premier ministre a été trahi par sa propre déclaration à la Chambre du 28 mars, et ce qu'il a dit aujourd'hui est inexact et ne correspond pas aux faits.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Quant au chef de l'opposition (M. Stanfield), il a répondu ainsi au premier ministre:

Le niveau des prix et leur maintien à ce niveau sont temporaires, d'après ce qu'il a dit. Il s'agit d'une phase de l'évolution en cours et je crois que c'est la façon appropriée de procéder.

Le premier ministre est coupable de ne pas nous avoir dit les faits, de ne pas avoir relaté ce qui s'était passé en réalité, et de ne pas avoir communiqué à la Chambre les points de vue et les opinions des premiers ministres provinciaux, comme le prouvent ces pages du hansard. Il a dit qu'on avait accepté l'accord sur les prix et que c'était la bonne façon de procéder. A mon avis, le premier ministre doit se montrer un peu moins sélectif s'il veut que la Chambre et la population croient les discours qu'il vient nous faire ici. Il devrait rester un peu plus près de la vérité. En fait, ce n'est peut-être pas très important car on sait bien les opinions qu'il a sur le pays.

En me rendant à la Chambre aujourd'hui, je n'étais pas sûr de prendre la parole et une phrase en latin me trottait dans la tête. C'est une réminiscence de mes études latines et qu'on devrait, je crois, écrire cette maxime en latin et en anglais et l'accrocher au-dessus des bureaux du premier ministre, des autres ministres du cabinet et de la Fédération nationale du parti libéral. Certains de mes amis juristes se souviendront sans doute de la phrase «*suppressio veri et suggestio falsi*» ce qui veut dire «taire le vrai et laisser supposer le faux». Voilà comment procède le premier ministre.

Je regrette qu'il l'ai fait justement à la réunion des premiers ministres du 27 mars; je le regrette beaucoup car le pays où nous vivons est difficile à gouverner. Nous avons une constitution, mais elle suscite des difficultés et pour pouvoir l'appliquer il a fallu compléter le texte écrit par les actes et les accords des organes exerçant le pouvoir tels que le Parlement, les assemblées législatives et, surtout, les gouvernements. Il y aura toujours des conflits, des désaccords, des discussions et des mésententes. Il faut que la confiance règne et cela n'est possible qu'à la condition de respecter scrupuleusement les accords. Ce n'est pas le cas ici. J'y viendrai dans un moment.

● (1740)

J'ai dit que le 27 mars, lorsque les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre se sont réunis, un signe lumineux planait au-dessus du 24 rue Sussex. Ce n'était pas l'étoile de la vérité; ce n'était pas le symbole de l'entente; c'était le signe de la duperie et de la dissimulation. Les premiers ministres provinciaux auront de plus en plus de mal à s'entretenir avec le premier ministre de cette question et de questions connexes. Si j'étais premier

[M. Baldwin.]

ministre d'une province, je ne repartirais pas sans un document signé du premier ministre, du ministre des Finances (M. Turner) et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources car la réunion terminée c'était plus qu'un marché de dupes.

N'en doutons pas car les faits sont patents. Pendant le temps qui me reste, je compte en parler un peu. Le but et l'intention du gouvernement fédéral se voient maintenant à la suite de l'étude approfondie non seulement de la législation proposée mais aussi des paroles et du comportement du premier ministre, du ministre des Finances ainsi que du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Sans l'ombre d'un doute, ils se proposent sous le manteau de mesures législatives fort douteuses—et je n'ai nullement l'intention de traiter des questions constitutionnelles dans le temps à ma disposition—de confisquer des biens qui appartiennent nettement aux gouvernements provinciaux.

Nul doute que dans la combinaison de certains articles du bill sur l'administration du pétrole et des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu que renferme la motion des voies et moyens, tout est calculé pour empiéter sur le droit de propriété des provinces sur les richesses naturelles à un point tel qu'à toutes fins pratiques, les provinces en cause peuvent maintenant se dire qu'elles ont perdu tout droit de regard sur leurs richesses. Il existe une définition légale du mot «vol». Le vol consiste à prendre et à s'approprier quelque chose sans y être autorisé en droit. C'est exactement ce que le gouvernement essaie de faire avec ces propositions législatives. Le but de cette mesure est de détourner le droit des provinces à disposer de leurs ressources naturelles, non seulement celles qui relèvent de leur compétence, mais aussi celles qui leur appartiennent, de sorte qu'il leur deviendra impossible d'en disposer comme elles l'entendent, comme le prévoyait la constitution.

C'est ce qu'il ressort de ce débat jusqu'à présent. La déclaration du premier ministre ce soir n'a fait que le confirmer. Je suggère donc que, lorsqu'un gouvernement fédéral qui exerce ses pouvoirs exorbitants en matière d'imposition en vient à violer l'esprit de la constitution, les habitants des provinces qui en sont victimes doivent avoir un recours quelconque. Le ministre des Finances déclare à la Chambre, à la radio et à la télévision, que les provinces ont certainement droit aux redevances, mais que le ministre des Finances sera seul et unique juge pour déterminer en quoi consistera la redevance et en fixer le montant s'il estime qu'elle dépasse un certain chiffre.

Il s'agit là de redevances concernant des ressources qui ont été données sans restriction aux gouvernements provinciaux et qui leur appartiennent. Elles représentent le loyer de biens appartenant aux gouvernements provinciaux. Le ministre des Finances déclare qu'il déterminera le montant pertinent des redevances et que, s'il estime qu'elles sont trop élevées, il les annulera en sa capacité de maître et d'instance suprême. Permettez-moi de vous dire, madame l'Orateur, qu'il souffle sur ce pays un esprit de reproche à l'égard des propos du ministre des Finances, qu'a repris aujourd'hui le premier ministre, et qui ne contribuera guère à atténuer le sentiment de frustration, de colère et de dépit qui prévaut dans de nombreuses régions du Canada, dans l'Ouest et dans certaines parties des provinces Atlantiques. Les députés d'en face peuvent toujours ricaner, mais permettez-moi de leur dire qu'ils jouent avec des forces qui les dépassent et qu'il vaudrait mieux qu'ils prennent garde à la situation. S'ils ne veulent